

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;
Vu la délibération 2023-13 relative à la procédure de Validation des Etudes Supérieures à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres du jury de Validation des Etudes Supérieures - Master Sciences de la Vision pour l'année universitaire 2022-2023, les enseignants ci-dessous :

- Président : **Fabrice BARDIN**, professeur des universités,
- Charles LEROUX, Maître de conférences,
- Fabricio PEREIRA, Maître de conférences,
- Christophe FONTVIEILLE, Professionnel.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes